

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC401 Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions de fonctionnement à la Société Littéraire des Goncourt et à l'association de la Plume Noire ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la Société Littéraire des Goncourt dite Académie Goncourt chez Drouant, Place Gaillon (2e) au titre de l'année 2019. 2019-04793, 19856

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association de la Plume Noire 17, rue du Docteur Jacquemaire Clemenceau (15e) pour l'organisation de la 24e édition du salon du livre et de la Plume Noire. 2019-05502, 21166

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 8.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO